



Ma fille n'est pas ma fille

Par **bilingue**, le 27/10/2012 à 15:06

Bonjour,rnrnJe suis père d'une fille dont je ne suis pas le geniteur, quand j'ai connue ma femme, elle était déjà enceinte de un mois, et ne le savait pas du tout, c'est moi qui ai acheté le test e grossesse pour le savoir et c'est là qu'on a su qu'elle etait enceinte. Mais la situation etait tellement un peu compliquée car c'etait à notre 2 semaines de concubinage, elle a fini par dire au géniteur qu'elle etait enceinte de lui, mais ce dernier etant déjà en couple, a prefere se taire en rien faisant, surement de peur que sa femme ne l'apprenne et ne voulait pas que sa mère apprenne cela. Je suis reste en observation pendant 2-3 mois, le mec ne faisait rien du tout, ni 1euros pour aider la porteuse de la grossesse, alors nous sommes mis ensemble, l'enfant est né, je l'ai reconnu, elle a 14 mois de jours et d'un coup le géniteur envoie un courrier comme quoi il veut voir son enfant à défaut il va voir un magistrat. Alors je voudrais savoir quels sont mes droits et ses droits à lui et les conséquences que chacun de nous cours.rnUne chose est vrai ma fille je l'aime et j'ai toujours été là dès le premier jour, j'assume tout ce qu'un pere doit faire pour son enfant.rnrnJe veux plus qu'il nous enmerde, alors dites moi quoi faire? Dois-je porte plainte pour atteinte à la vie privée car la petite est née sous un lien de pacs entre moi et ma femme.rnrnMerci et j'atttend vos reponses svp.

Par **pat76**, le 27/10/2012 à 15:16

BonjourrnrnVous dites au géniteur qu'il aille voir un magistrat pour contestation de paternité, dites lui aussi qu'il ne faudra pas qu'il oublie qu'il aura une pension alimentaire à verser.rnrnVous n'êtes pas dans l'obligation de lui présenter l'enfant sans qu'il y ait eu une décision de justice.

Par **bilingue**, le 27/10/2012 à 15:18

Merci Pat76;rn rn Mais est ce qu'on est obligé de lui accorder un test de paternité au cas ou le juge le demandait si il partait voir un magistrat?rn rn En plus nous savions qu'il est dans une situation irrégulière (Sans papiers), mais cela n'est pas mon pb - c'est sa vie privée, tout ce que je veux c'est qu'il nous lache maintenant.

Par **pat76**, le 27/10/2012 à 15:26

Bonjourrn rn Le géniteur pourra contester votre paternité auprès du Procureur de la république.rn rn Le Procureur de la république prendra certainement la décision de faire des tests ADN pour savoir qui est le géniteur.rn rn Par contre s'il est sans papier, il va devoir très vite faire régulariser sa situation et ce n'est pas gagné pour lui car des documents vont lui être obligatoirement demandés.rn rn Donc, vous lui dites qu'il se dépêche d'aller voir le Procureur de la République et surtout qu'il n'oublie pas de lui présenter sa carte de séjour qui va lui être demandée.rn rn Je pense qu'une personne a dû lui dire que s'il reconnaissait l'enfant qui est né en FRANCE, cela lui permettrait d'avoir des papiers.rn rn Complètement faux.

Par **bilingue**, le 27/10/2012 à 15:31

Lol, je ne peux m'empêcher de rire (et surtout qu'il n'oublie pas de lui présenter sa carte de séjour qui va lui être demandée). rn rn Ce qui est vrai c'est qu'il est dans une situation irreguliere, et est en concubinage avec une fille avec laquelle il a eu des enfants (des jumeaux) et qu'une autre personne a reconnue pour que la fille ai ses papiers car elle etait aussi dans une situation irrégulière.rn rn Tu as raison Pat76, si il continue, je vais le laisser continué dans son embrouille et je ne suis pas aussi prêt à laisser ma fille dans la merde car je sais que sa vie peut basculer du bonheur en malheur à cause de ce mec.rn rn Encore un courrier ou je ne sais quoi de sa part, je vais lui dire d'aller voir un Magistrat comme tu me le conseil et la suite on verra bien.rn rn Un papa irresponsable, ça je ne vais pas laisser ma famille dans la merde. ET c'est non./

Par **cocotte1003**, le 27/10/2012 à 18:43

Bonjour, essayez de faire trainer la situation car au 5 ans de votre fille il ne pourra plus rien faire juridiquement, cordialement

Par **bilingue**, le 27/10/2012 à 19:55

merci cocotte1003, c'est une bonne idée aussi.